



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse

Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung

Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2014 de l'APPOPS-SPPVP-ASPPOP

Vendredi 21 novembre 2014 à Bienne

Lieu: Bienne, Conservatoire de Musique

Horaire: 19h00 : Assemblée Générale (Maison du Peuple)
20h30 : Apéritif dînatoire (Restaurant « L'Arcade »)

Membres présents: (9) Amrita Blagojevic, Adriano Cattaneo, Mélanie Clavijo Béguelin, Julia Gerber, Elisabeth Maulaz, Pierre-Emmanuel Schmid, Véronique Sottas, Myriam Vaucher, Olivier Voirol

Membres excusés: (18) Peter Schwob, Anne-Laure Wenger, Roland Müller, Corinne Meylan, Jean-Pierre Waber, Danièle Hanhart, Susanne Toepfer, Madeleine Dreyfus, Susann Ziegler Annen, Heinz-Peter Müller, Marie-Laure Annaheim Lambert, Katarzyna Swita, Vesna Cvjetanovic, Simone Montavon Vicario, Pierre Ruffieux, Christiane Ruffieux, Pierre Haenni, Nicole Krähenbühl

Le Comité: Stephan Wenger (Président), Vincent Dallèves (PV), Madeline de Charrière, Gilles Dennler, Raphaël Gerber, Raouf Maerzi, Gisèle Santschi

Membre du comité excusée : Agnes Von Wyl

1) Salutations et accueil par le Président

Le président, Stephan Wenger, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à la 8^e Assemblée Générale de l'APPOPS-SPPVP-ASPPOP.

Il rappelle que, à l'issue de l'Assemblée Générale, tous les membres sont invités à partager un apéritif dînatoire qui aura lieu cette année au restaurant *L'Arcade*.

Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour.

2) Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 8.11.2013



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse

Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung

Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

Aucune remarque ni correction n'est apportée au PV de l'Assemblée Générale de l'année passée. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

3) Etat des lieux de l'APPOPS-SPPVP-ASPPPOP

Lors de notre dernière AG, l'APPOPS comptait 184 membres. Au 31 décembre 2014, notre association se composera de 194 membres. L'année en cours a vu 11 admissions et une démission. Par ailleurs, il y a aussi 4 démissions prévues pour la fin de l'année.

Il est réjouissant de constater, pour notre association nationale, que la part suisse allemande des nouveaux membres est toujours élevée (40% pour 2014). Ceci fait que la majorité romande (env. 70 % à ce jour) diminue toujours lentement mais sûrement vers une plus juste représentation linguistique du pays.

Durant les 12 derniers mois, le comité s'est réuni 6 fois, soit à Lausanne, soit à Bienne. En cours d'année, Myriam Vaucher a quitté notre comité pour se consacrer à ses nouvelles responsabilités au sein de la section lausannoise de la Société Suisse de Psychanalyse (SSPsa–SGPsa). Le comité tient à la remercier très chaleureusement pour tout le précieux travail qu'elle a effectué ces dernières années à l'APPOPS, tout particulièrement en ce qui concerne les liens qu'elle a nourris avec les divers instituts et associations psychanalytiques. Nous lui souhaitons également plein succès dans ses futures activités.

Pour la remplacer au sein de notre comité, nous avons accueilli, Raouf Maherzi, membre formateur de l'ARPAG, candidat à la Société Suisse de Psychanalyse, chargé de cours de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université de Genève. Nous lui réitérons vivement tous nos vœux de bienvenue.

La plupart des membres du comité sont en charge de divers dossiers, soit à l'intérieur de l'APPOPS, soit à la FSP. Ainsi, notre président Stephan Wenger est actif à la Conférence Présidentielle (CP) de même qu'à l'Assemblée des Délégués (AD) de la FSP. En outre, il a en charge le travail de secrétariat ainsi que la gestion du site internet. Notre vice-présidente, Agnes von Wyl, continue d'entretenir nos liens et assure notre reconnaissance et expansion en Suisse allemande. De plus, elle contribue, depuis peu, à la direction du Séminaire Psychanalytique de Zürich (PSZ). Gisèle Santschi participe activement aux travaux du Bureau (*Fachgruppe*) de l'Assemblée « Psychothérapie FSP ». Raphael Gerber fait partie de l'Assemblée de « Psychothérapie FSP » (*Projektgruppe*). Gilles Denner, en plus de sa responsabilité de trésorier de l'APPOPS, travaille également à la Commission des Titres (CT) de la FSP. Vincent Dallèves a récemment été élu à la Commission de Déontologie (CDD) de la FSP. Madeline de Charrière et Raouf Maherzi contribuent, par leur engagement, à un soutien très précieux aux multiples tâches du comité. Quant aux contacts avec les diverses institutions psychanalytiques, ils sont à ce jour répartis entre les différents membres du comité.



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse

Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung

Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

4) Comptes 2013 et budget 2015

Comptes 2013

Gilles Dennler, trésorier de l'APPOPS, présente les comptes 2013 qui ont été vérifiés par Pierre Ruffieux et Christiane Ruffieux, nos deux vérificateurs des comptes. Les comptes sont équilibrés et en bonne santé financière, ce qui permettra l'indemnisation des membres du comité pour leur travail et leur engagement.

Le trésorier rappelle qu'il y a toujours une partie des membres qui omettent de payer leur cotisation sans l'envoi de rappels. Dans le but d'optimiser le travail de rappel des cotisations, nous avons décidé d'engager et défrayer une étudiante dont ce sera la tâche.

Nous remercions Gilles Dennler pour son travail ainsi que les vérificateurs de comptes qui en recommandent l'acceptation.

Les comptes 2013 sont approuvés à l'unanimité.

Budget 2015

Gilles Dennler présente le budget 2015. Depuis deux ans, 1'000.– CHF sont budgétés annuellement pour une « retraite » du comité en vue d'un travail de réflexion spécifique sur un thème particulier. Nous reconduisons la somme pour l'exercice prochain.

Le budget 2015 est accepté à l'unanimité.

5) Assemblée des Délégué-e-s de la FSP / Conférence présidentielle

Il ressort de la Conférence Présidentielle et de l'Assemblée des Délégués de l'année écoulée, que la FSP se porte bien. Les comptes 2013 sont sains et ont été bouclés avec un bénéfice. En outre, le nombre de membres cotisants à la FSP n'a pas faibli. L'APPOPS a participé activement à plusieurs reprises, notamment en défendant l'orientation psychanalytique dans les débats et en transmettant des prises de position rappelant les particularités de la psychothérapie d'orientation psychanalytique.

- Election du délégué de l'APPOPS à la FSP

Stephan Wenger est réélu à l'unanimité comme représentant de l'APPOPS à l'Assemblée des délégué-e-s de la FSP.

Nous le remercions vivement pour son engagement.



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse

Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung

Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

6) Elections

Il convient cette année de procéder à la réélection de deux membres du comité, arrivant en fin de mandat :

- celle d'Agnes von Wyl, vice-présidente,
- celle de Vincent Dallèves.

Agnes von Wyl est réélue (*in absentia*) à l'unanimité à la vice-présidence.

Vincent Dallèves est réélu à l'unanimité au comité.

7) Divers

Aucun divers de la part du comité.

Une question de l'assemblée demande si l'on connaît la raison des quatre démissions annoncées pour la fin de l'année.

Pour deux cas, il s'agit de deux départs à la retraite avec cessation d'activité. Pour les deux autres cas, la raison est inconnue.

8) « Psychothérapie FSP » et admission de la psychothérapie effectuée par des psychologues dans l'assurance de base

a) Les nouvelles de « Psychothérapie FSP » nous sont relatées par Gisèle Santschi (déléguée de l'APPOPS au Bureau de « Psychothérapie FSP » et par Raphaël Gerber (délégué de l'APPOPS à l'Assemblée de « Psychothérapie FSP »).

- En 2014, M. Jossi et M. Zingg ont démissionné du Bureau « Psychothérapie FSP ». C'est Mme Rosa Hatz (membre du comité de la Société Suisse de Thérapie Comportementale et Cognitive – SSTCC) qui a succédé à M. Zingg et Mme Susanna Stauber (de la Société d'Hypnose Clinique Suisse – GHYPS) à M. Jossi.

Leur élection est le moment de souligner l'importance du fait que les membres du Bureau « Psychothérapie FSP » soient des représentants des grandes orientations psychothérapeutiques reconnues en Suisse.

- La signature, en mai 2014, d'une Convention entre la FSP, le SBAP et l'ASP représente un événement important de l'année écoulée. Cette Convention permettra des démarches harmonisées et des actions et prises de positions communes, de la



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse

Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung

Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

part de ces trois organismes de la psychologie et psychothérapie en Suisse, dans son dialogue avec l'OFSP.

- Cette Convention est surtout d'importance dans les pourparlers politiques actuels au sujet de la structure tarifaire des psychologues. Elle a ainsi rendu possible la création d'un Groupe tarifaire constitué de deux personnes par association (Y. Adler / E. Baumann : FSP ; G. Rüttimann / E. Stutz : ASP ; H. Marty / Y. Wetli : SBAP) qui réfléchit, conçoit et anticipe en commun les discussions et enjeux à venir au sujet de la tarification du travail des psychologues et psychothérapeutes.

- Pour rappel, les psychologues n'intégreront pas *Tarmed* et envisagent l'élaboration d'une structure tarifaire propre, ce qui représente un travail titanesque pour lequel il pourrait y avoir une éventuelle collaboration avec la FMH, en vue de bénéficier de leur savoir-faire technique en la matière. L'intégration de la psychothérapie dans la LAMAL nécessite une modification de l'ordonnance fédérale. Malgré la temporisation de ce processus constatée ce printemps, du côté de l'administration fédérale, c'est à raison que la FSP poursuit son travail vers une structure tarifaire. La prochaine étape consiste à mettre à disposition d'un groupe d'experts quelques cabinets psychothérapeutiques-types dont l'enquête et analyse détaillée des diverses activités permettront d'élaborer un premier modèle de tarification.

- La position commune de la FSP, SBAP et ASP rappelle l'existence d'UNE seule psychothérapie. Elle souligne que l'intégration de la psychothérapie effectuée par les psychologues dans l'assurance de base signifie une amélioration de la qualité de la prise en charge et demande l'abrogation du modèle de la délégation. Malgré le retard sur le calendrier prévu (août 2014 avait été initialement prévue comme date de décision du Conseil Fédéral), ainsi que l'incertitude quant à la position de l'OFSP et la possibilité d'admission dans l'assurance de base, il y a toutes les raisons d'être optimiste sur la suite du processus visant la modification de l'ordonnance.

Remarque soulevée par une membre présente : Il pourrait être possible que les psychiatres profitent de l'élaboration d'une nouvelle structure tarifaire pour les psychologues pour y joindre également leur tarif de psychothérapie ambulatoire. Ce qui serait plus que simplement revaloriser leur tarification en fonction du nouveau tarif des psychologues.

b) Gilles Dennler, membre la Commission des Titres de la FSP, nous informe des évolutions concernant les démarches liées à la formation à la psychothérapie.

- Pour rappel : les anciennes dispositions de formation postgrades sont devenues des dispositions transitoires jusqu'en 2018. A partir de cette date, les dispositions définitives seront accréditées par la Confédération. Dès 2013, il n'y a plus besoin d'être membre de la FSP pour être « Psychothérapeute reconnu au plan Fédéral », mais les personnes qui souhaitent ce titre doivent s'adresser à la FSP, sans



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse

Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung

Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

forcément en être membre. Pour les non-membres, la procédure est cependant plus chère et elle pose clairement la question de l'image professionnelle.

- La FSP a achevé le travail colossal de synthèse des différentes dispositions du Règlement sur la Formation Postgrade (RFP) des parcours reconnus par la FSP, en intégrant les exigences de la nouvelle LPsy.

- Le RFP tend à l'homogénéisation des formations postgrades, selon les exigences de l'OFSP qu'il y ait « plus de clarté, de cohérence et de simplicité ». Un autre objectif vise le « développement formatif de la qualité », c'est-à-dire un accompagnement accru des candidats et non plus seulement une validation à l'issue de la formation. Le fondement scientifique des filières accréditées, l'évaluation des « progrès » de l'étudiant, la garantie du bon déroulement des études, un système d'Assurance qualité sont les points principaux de la RFP. A noter que ce n'est pas le RFP qui règle le détail des heures requises pour la formation, elle ne donne que des axes généraux. Les exigences en matière d'heures requises seront élaborées dans les deux prochaines années et seront vraisemblablement revues à la baisse.

- Le RFP, réalisée par la FSP, a été mis en consultation auprès des associations affiliées ainsi que des commissions de la FSP concernées. Il est prévu qu'il entre en vigueur dès janvier 2015, après validation par le Comité de la FSP. Dès lors, les différentes filières et cursus de formation postgrade, y.c. le cursus modulaire devront correspondre au RFP.

- La filière modulaire : ce qui était appelé « Parcours Patchwork » est appelé maintenant et jusqu'en 2018, durant la phase transitoire, « Parcours modulaire » et sera nommée par la suite « Cursus modulaire ». Son accréditation par la Confédération devrait intervenir lors de l'accréditation définitive, comme pour les autres cursus qui en auront fait la demande.

- L'OFSP devrait suivre la FSP dans ses recommandations pour ce cursus. La FSP a d'ailleurs demandé à ce qu'on lui délègue l'évaluation des cursus modulaires, mais elle n'a pas encore reçu de réponse officielle à ce sujet.

- Pour toute question au sujet du cursus modulaire (inscription, délais, reconnaissances...), il est recommandé de s'adresser à K. Hurni ou G. Dennler, membres de la Commission des Titres.

Le Président, Stephan Wenger, remercie G. Santschi, R. Gerber et G. Dennler pour ces précieux renseignements.



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse

Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung

Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

Il lève la séance en saluant l'intérêt et l'engagement des membres de l'APPOPS qui, par le paiement de leur cotisation et/ou leur présence à l'AG, contribuent à la force et au dynamisme de l'association.

Nous sommes tous invités à partager un moment de rencontre lors d'un apéritif dînatoire au restaurant l'Arcade.